

	<p style="text-align: right;">Date : 08/06/2007</p> <p><b>Le service de livraison électronique sécurisé à L'INIST</b></p> <p><b>Jacqueline GILLET</b>  Responsable du Service Recours Extérieurs  Département Edition Electronique et Fourniture de Document  INIST- CNRS  FRANCE</p>
<b>Meeting:</b>	<b>96-1 Document Delivery and Resource Sharing Section</b>
<b>Simultaneous Interpretation:</b>	Yes
<p style="text-align: center;"><i>WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 73RD IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL</i>  19-23 August 2007, Durban, South Africa  <a href="http://www.ifla.org/IV/ifla73/index.htm">http://www.ifla.org/IV/ifla73/index.htm</a></p>	

## RESUME

L'INIST est une unité de service du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) sous la tutelle du ministère français de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Sa mission est de collecter, analyser et diffuser les résultats de la recherche mondiale en science, technologie, médecine ainsi qu'en sciences humaines, sociales et économiques.

Résolument tourné vers les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'INIST propose depuis plusieurs années, une gamme complète de services d'accès à l'information scientifique et technique sur Internet.

Acteur majeur de la fourniture de documents en France avec 400 000 copies de documents fournies en 2006, l'INIST a engagé de profondes modifications dans sa chaîne de production en 2007 pour s'adapter au nouveau marché mondiale de l'information.

L'INIST a lancé son nouveau service de fourniture de documents électroniques sécurisée par un DRM et a signé des accords pour l'accès à environ 2000 titres : des licences permettant de fournir des articles électroniques à partir des collections en ligne des éditeurs et des autorisations pour numériser à la demande des articles à partir de la collection INIST (19 700 séries dont 6 700 titres courants).

Quatre aspects de ce nouveau service seront mis en évidence :

- l'environnement légal : la nouvelle loi sur le droit d'auteur et le mandat du Centre Français de droit de Copie (CFC),
- les contrats : conditions commerciales, droits et responsabilités,
- utilisation de métadonnées dans le système d'information,
- le signalement par Google et Google Scholar et la commande en ligne.

## INTRODUCTION

L'INIST est une unité de service du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) chargée de collecter, analyser et diffuser les résultats de la recherche mondiale en sciences, technologie, médecine ainsi qu'en sciences humaines, sociales et économiques.

Hérité des anciens centres de documentation du CNRS, cet institut, créé en 1988, est localisé dans l'est de la France sur le technopôle de Nancy <sup>1</sup>.

Dès le début de sa création, l'INIST a été imaginé comme une usine de l'information : l'activité documentaire s'organise selon un processus de production qui permet de traiter d'importants volumes de données et de répondre aux exigences qualité des utilisateurs.

Ce processus permet à partir d'un document primaire d'élaborer de nombreux produits et services. L'INIST produit d'une part des bases de données bibliographiques PASCAL et FRANCIS signalant respectivement 16,9 millions de référence en sciences, technologie et médecine depuis 1973 et 2,8 millions de référence en sciences humaines et sociales depuis 1972, et d'autre part fournit la copie à la demande des documents recherchés (Lupovici, 1994).

## LES ACQUISITIONS

L'INIST possède un fonds documentaire unique qui couvre l'ensemble de la littérature cœur en sciences, technologie, médecine et sciences humaines et sociales (Guichard, 1999) (Figure 1).

Il est essentiellement constitué par 19 700 titres de périodiques dont 6 700 abonnements en cours, 125 000 thèses en sciences et techniques, 115 000 conférences, 75 000 rapports et 13 000 monographies.

Le stockage est à la fois au format papier sur 25 kilomètres de rayonnage et pour des raisons de conservation au format électronique ; plus de 5 M d'articles sont numérisés en format image (TIFF) depuis 1990.

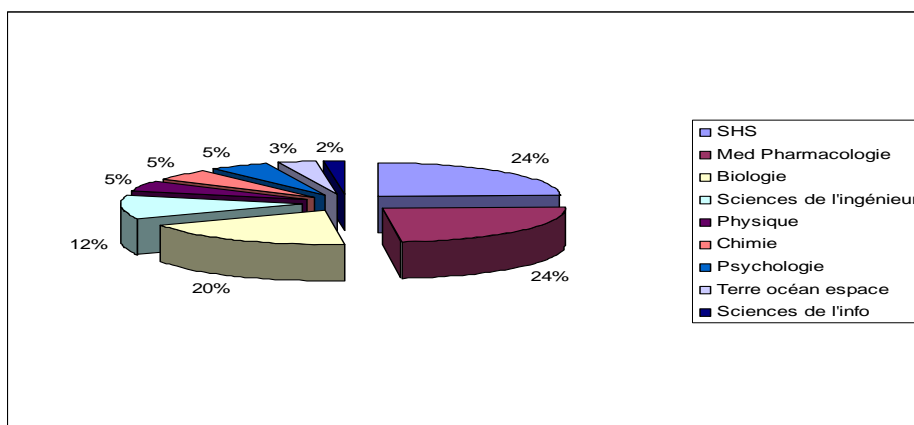


Figure 1 – Collection INIST par thématique scientifique

<sup>1</sup> Voir le site de l'INIST rubrique historique : <http://www.inist.fr/article30.html>

## LA FOURNITURE DE DOCUMENTS

Premier fournisseur français de copies de documents<sup>2</sup>, l'INIST représente 50% du marché français avec 400 000 copies de documents fournies en 2006.

L'objectif de ce service est caractérisé par quatre aspects :

- Fournir tout document demandé (« guichet unique »).
- Garantir des délais rapides et maîtrisés.
- Offrir un service personnalisé et discret (confidentialité).
- Proposer une tarification simple et transparente.

Pour réaliser ces objectifs, la collection papier ne suffit pas et l'INIST a développé des partenariats avec un réseau de 200 bibliothèques : en France avec les bibliothèques universitaires et aussi la bibliothèque nationale de France ; dans le monde entier avec les plus importants centres de documentation comme la British Library, le CISTI. Ces partenariats permettent d'assurer un service de qualité avec un taux de fourniture de 96%.

La réalisation de ces objectifs, en particulier la personnalisation du service, a abouti à une offre différenciée qui propose aujourd'hui 7 modes de commandes (fax, transfert de fichiers à partir de réseaux, catalogue) 5 modes de livraison, 5 « services plus » et 2 modes de paiement. En 2006, 95 % des documents fournis correspondent à des séries. Le domaine biomédical est prédominant (Figure 2).

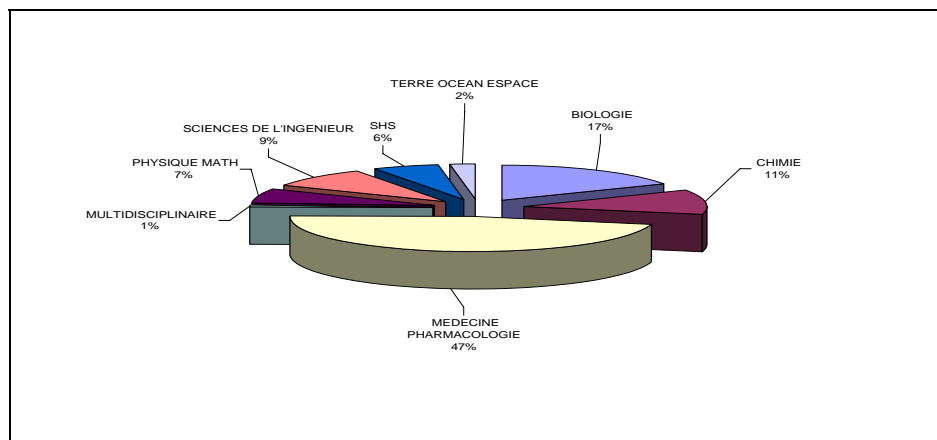


Figure 2 - Documents fournis en 2006 par thématique scientifique

<sup>2</sup> voir le site de l'INIST rubrique Fourniture de Documents : <http://fournituredoc.inist.fr/>

La fourniture est automatisée à partir des modes de commandes électroniques qui représentent 95% des commandes reçues (Figure 3).

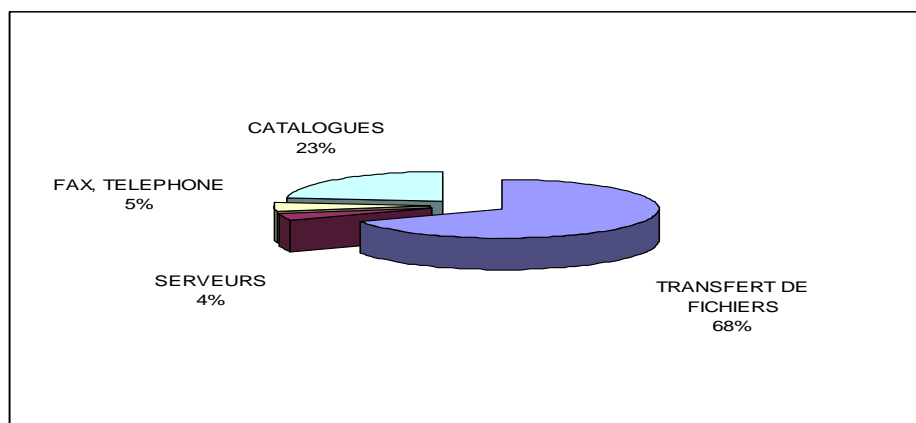


Figure 3 – Commandes 2006 reçues par mode de commande

Les commandes sont intégrées dans la chaîne documentaire en temps réel, sont localisées automatiquement en magasin si la revue est détenue dans la collection INIST ou dans d'autres bibliothèques partenaires et fournies en fonction du service choisi (Figure 4).

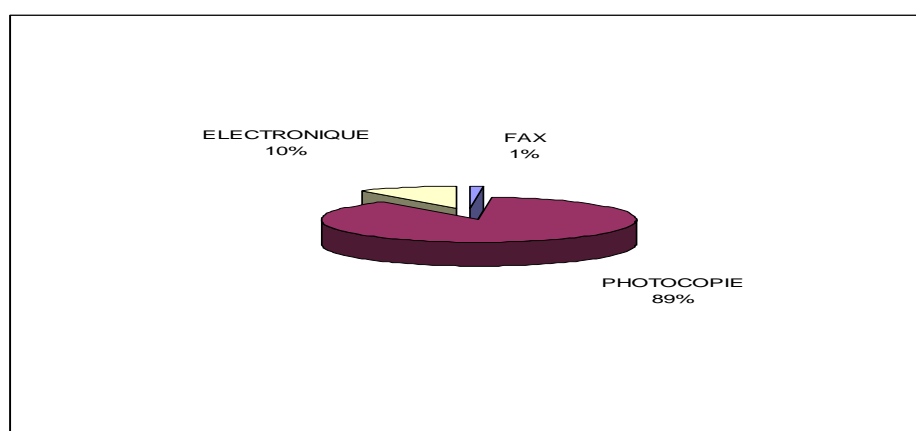


Figure 4 – Documents fournis en 2006 par support

## LES CLIENTS

Dans le passé, les centres de documentation du CNRS fournissaient des copies de documents principalement aux chercheurs du CNRS et des autres Etablissements Publics Scientifiques et Techniques (EPST).

En 2006, 46 % de nos 6 200 clients appartiennent au secteur privé.

La raison de cette nouvelle répartition est simple : les entreprises du secteur privé trouvent dans l'INIST « guichet unique » une réponse à leur besoin de confidentialité, de rentabilité (externalisation de la fonction documentaire) et de rapidité (délai 24-48h).

## **LA LIVRAISON ELECTRONIQUE SECURISEE (LES).**

L'utilisation d'Internet a profondément changé la relation entre l'utilisateur final et l'information.

Les exigences des chercheurs ont changé, ils veulent commander et payer plus facilement, obtenir le document immédiatement sous format électronique, ne plus se déplacer à la bibliothèque, avoir une bonne qualité de documents (format PDF versus format TIFF image). Pour répondre à ces exigences, la politique de l'INIST est d'introduire les nouvelles technologies dans l'ensemble des processus et sa stratégie est double :

- améliorer la diffusion de l'information en utilisant Google Scholar et Google et en développant la commande en ligne et le paiement monétique,
- proposer la livraison en format PDF directement sur le poste de travail.

### **La diffusion de l'information : le partenariat avec Google**

L'INIST diffuse déjà l'information scientifique en ligne à travers ses bases de données PASCAL et FRANCIS et son catalogue article@inist accessible sur son site WEB (Guichard, 1999).

Mais aujourd'hui l'omniprésence de Google avec son interface de recherche ultra simplifiée et ses programmes associés (Google Scholar, Google Book Search) rend incontournable son utilisation et répond en tout point aux changements de comportement des utilisateurs.

Utiliser Google pour donner accès à ses produits et services est un moyen supplémentaire de communication, un moyen pour valoriser son fonds documentaire (p. ex. les accords entre Google et les grandes universités américaines) et pour diffuser l'information (Taylor, 2007).

Le partenariat INIST – Google a été fait dans ce sens, et l'INIST est le premier centre d'IST français à valoriser son fonds documentaire via Google (Lecocq, 2007).

Au début des négociations en 2005, l'accord était ciblé entre Google Scholar et l'INIST pour ses produits dédiés aux chercheurs du CNRS.

En effet la diffusion de l'information et l'accès à l'information à l'INIST ne concerne pas que l'activité de fourniture de documents et les bases de données.

Depuis 4 ans l'INIST a développé des portails<sup>3</sup> en ligne dédiés à la communauté scientifique du CNRS permettant l'accès aux ressources électroniques (séries et bases de données) négocié en partenariat avec le consortium universitaire COUPERIN<sup>4</sup>. Cinq portails thématiques ont été développés, en sciences de la vie, sciences humaines et sociales, sciences chimiques, sciences de l'univers, sciences des technologies de l'information (GUNET, Goettmann, 2005).

Ainsi, dans ce partenariat l'objectif de l'INIST est double : valoriser, en les rendant plus accessibles, les 16 millions de références bibliographiques mais aussi faciliter la navigation

---

<sup>3</sup> voir la rubrique portails d'information scientifique réservés sur le site de l'INIST : <http://www.inist.fr/rubrique14.html>

<sup>4</sup> le Consortium COUPERIN a été fondé en 1999. Son objectif principal est la négociation au meilleur prix des conditions de vente des périodiques électroniques : <http://www.couperin.org/>

des chercheurs CNRS dans leurs portails thématiques dédiés en utilisant la fonctionnalité Library links de Google Scholar (Figure 5).

Ce dispositif va permettre de faire le lien entre le résultat d'une recherche via Google Scholar, un chercheur CNRS et les revues électroniques auxquelles son laboratoire est abonné. Un résolveur de lien hébergé à l'INIST fera le lien vers le texte intégral.

Pour Google l'intérêt est de signaler des références francophones avec un intérêt particulier pour les sciences humaines et sociales (3M de Ref).

Parallèlement aux développements avec Google Scholar, les discussions et négociations ont continué pour élargir le partenariat : signaler également les références par le moteur généraliste Google et permettre la commande de documents via une nouvelle interface adaptée à une diffusion mondiale intégrant un paiement monétique.

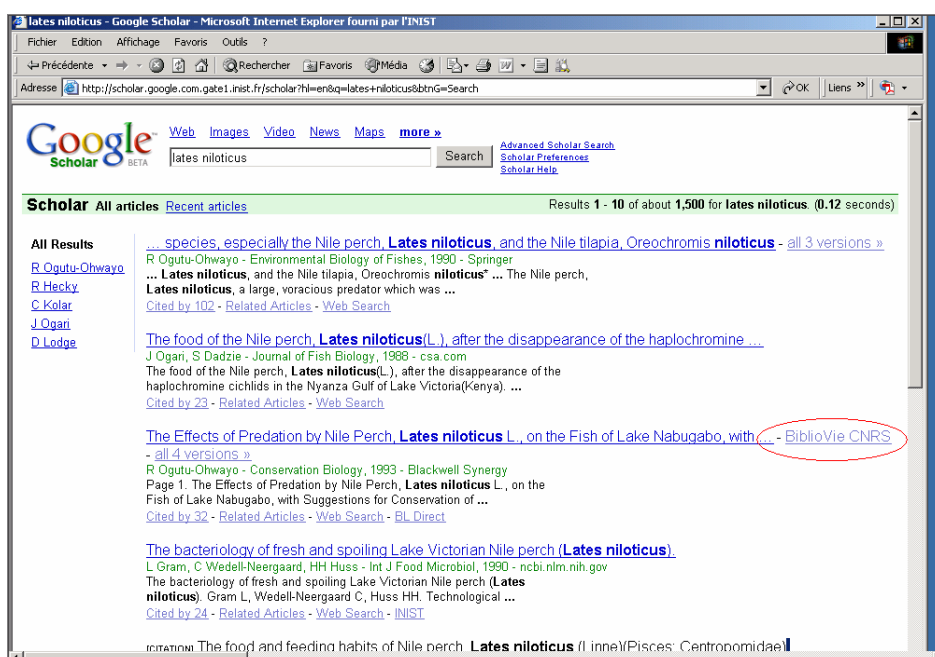


Figure 5 – Google Scholar et le portail CNRS sciences de la vie

## La livraison en format PDF sécurisé

Ce nouveau service a été ouvert en mars 2007.

## La phase contractuelle

### Les éditeurs contactés :

La méthodologie adoptée est la suivante : elle a débuté tout d'abord par une analyse de la demande de nos principaux clients du secteur privé, puis de l'offre des éditeurs (importance du catalogue) et des éditeurs ayant déjà un accord de fourniture de documents en PDF avec d'autres centres de documentation.

### ***L'offre disponible***

Aujourd'hui nos négociations avec 14 éditeurs nous permettent de proposer 2 006 revues dans tous les domaines. Les négociations continuent avec d'autres éditeurs et nous espérons pouvoir offrir à terme les articles d'environ 8 000 revues.

### ***Les contrats :***

Les conditions contractuelles varient d'un éditeur à l'autre mais les contrats possèdent tous des rubriques communes.

#### **▪ *Le modèle commercial***

Deux types de contrats sont négociés avec les éditeurs, les contrats autorisant la numérisation à partir de notre fonds papier (numérisation à la demande), ceux autorisant le téléchargement des articles à partir du site des éditeurs : Pay-per-view (PPV).

Le modèle privilégié dans nos négociations est le modèle PPV, il permet d'élargir la couverture documentaire proposée par rapport à la couverture initiale de l'INIST (6 700 abonnements courants) et de la découpler des acquisitions papier. De plus le traitement d'un article disponible sur la plateforme d'un éditeur nécessite moins de délai et de main d'œuvre qu'une numérisation à la demande.

Certains éditeurs nous ont proposé leur contrat, pour d'autres nous avons travaillé à partir d'un contrat type réalisé à l'INIST avec le service juridique.

Quel que soit le modèle négocié, la fourniture d'un article est soumise à une compensation financière et est liée à l'utilisation d'un logiciel anti-copie (DRM).

#### **▪ *La redevance de droit de copie***

Elle peut varier d'un titre à l'autre ou être identique pour tous les titres d'un éditeur, être aussi différente en fonction de la typologie du client : clients du secteur académiques ou clients privés.

#### **▪ *Le paiement des redevances***

Il se fait selon des périodicités variables d'un éditeur à l'autre sur la base du trimestre, du semestre ou de l'année. Quelques fois il peut varier en cours de contrat pour un titre donné, l'INIST est alors averti par notification de 1 à 3 mois à l'avance.

#### **▪ *Les statistiques***

Le paiement des redevances se fait à partir de statistiques fournies par l'INIST selon la même périodicité que le paiement. Ces statistiques mettent en rapport le nombre d'articles téléchargés ou numérisés et le titre de série et son ISSN. Ce modèle de statistiques est semblable à celles fournies annuellement au Centre Français du droit de Copie pour les copies papier.

Selon les éditeurs quelques données supplémentaires peuvent être ajoutées p. ex. le titre de l'article.

#### **▪ *Le renouvellement des contrats***

Le renouvellement se fait annuellement ou tous les 2 ans par tacite reconduction.

#### **▪ *Les métadonnées***

L'obtention des métadonnées est essentielle pour le signalement des revues négociées sur la base d'un PPV.

La plupart des éditeurs acceptent de les fournir avec comme restriction de ne les utiliser que pour le signalement dans les catalogues en ligne.

## ***La phase de production***

### ***Les métadonnées***

Aujourd'hui, le catalogue en ligne [article@inist](mailto:article@inist) qui permet de signaler les titres disponibles à la fourniture de document est produit à partir des acquisitions papier.

300 fascicules sont traités chaque jour et intégrés dans le système de gestion de bibliothèque. Les notices séries sont alors reformatées en XML et versées dans un réservoir bibliographique interne. Le catalogue des sommaires est externalisé puis mise en phase avec les notices séries dans le réservoir bibliographique.

Cinq jours après leur réception, les sommaires sont intégrés dans [article@inist](mailto:article@inist).

La production de ces 800 000 références bibliographiques nécessite une externalisation de certaines activités (catalogage des revues de sommaire), un budget important et une organisation particulière en interne -10 documentalistes gèrent les flux de données et de documents, vérifient la qualité des notices et l'intégration dans notre réservoir bibliographique (Schopfel, 2003).

Comment signaler dans nos catalogues les revues électroniques disponibles pour la livraison électronique sécurisée et non acquise en format papier ?

L'option choisie a été de projeter notre chaîne de production et notre organisation dans le monde numérique en intégrant les données des éditeurs.

Les métadonnées sont fournies en format XML ou SGML, sont transformées conformément à un DTD d'échange<sup>5</sup> en utilisant le langage XSLT pour être intégrées dans notre réservoir bibliographique structuré dans un format XML interne.

L'évolution du système vers l'électronique ne pouvait se faire sans acquisition de nouvelles compétences par le personnel.

L'équipe de documentalistes en charge de la gestion des flux liés aux acquisitions papier prend en charge cette nouvelle activité en développant de nouvelles compétences (format XML, feuille de style XSL, techniques de programmation).

Cette formation à l'utilisation de nouvelles ressources et de nouveaux outils est alors garante d'un système performant (Stein, 2006).

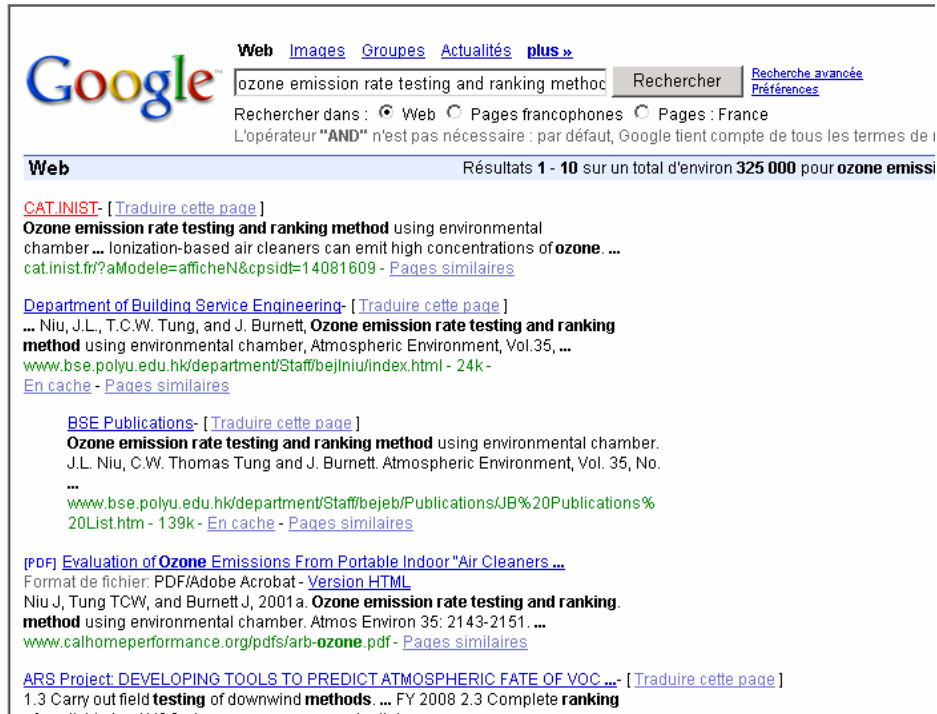
---

<sup>5</sup> Voir la description de la DTD d'échange sur le site de l'INIST : <http://www.inist.fr/rubrique53.html>



## Le processus

Après recherche par Google, la référence INIST est trouvée avec l'intitulé CAT.INIST nom du serveur de références bibliographiques indexé par Google (Figure 6) et est liée au formulaire de commande développé en interne (Figure 7).



The screenshot shows a Google search interface. The search bar contains the text "ozone emission rate testing and ranking method". Below the search bar, there are options for "Rechercher dans" (Search in) with radio buttons for "Web", "Pages francophones", and "Pages : France". The search results show a list of links. The first result is from CAT.INIST, titled "Ozone emission rate testing and ranking method using environmental chamber ...". Other results include a PDF from Calhomeperformance.org and a project page from ARS.

Figure 6 – Recherche via le moteur Google



The screenshot shows the CAT.INIST website. The page displays a bibliographic reference for "Ozone emission rate testing and ranking method using environmental chamber". The authors listed are JIANLEI NIU, TUNG Thomas C. W., and BURNETT J. The affiliation is the Department of Building Services Engineering, The Hong Kong Polytechnic University. A red circle highlights a button labeled "Commander / Order" with a right-pointing arrow. The page also includes contact information for INIST Diffusion S.A. and a brief abstract of the document.

Figure 7 – Affichage de la référence bibliographique

La première étape est le choix du mode de paiement, par carte bancaire ou par compte de dépôt si l'utilisateur est déjà enregistré (Figure 8).  
Par carte bancaire, l'utilisateur devra donner ces coordonnées au début du processus.

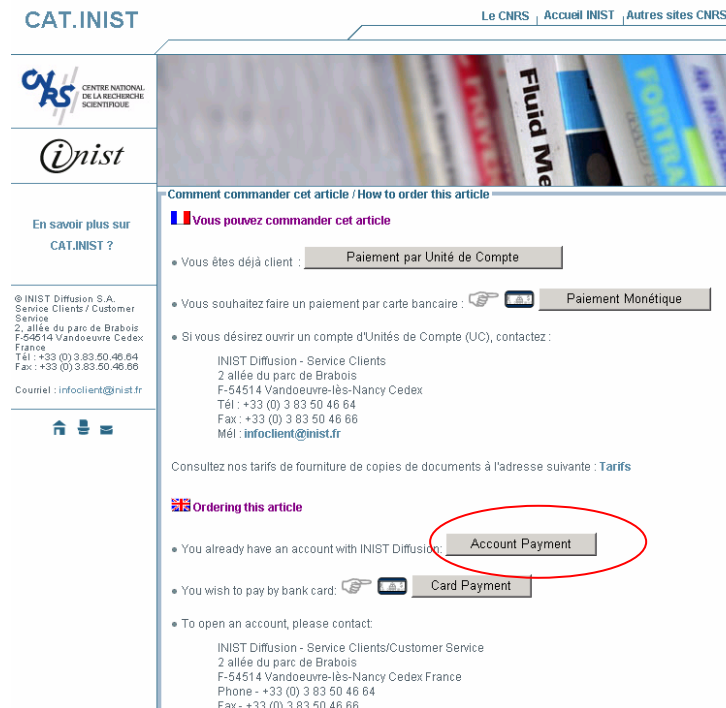


Figure 8 – Choix du mode de paiement

La deuxième étape est le choix du mode de livraison qui est visible dans un menu déroulant. Dans le cas d'un mode livraison en PDF sécurisé, le prix du copyright (différent par titre de séries et par éditeurs) s'affichera en sus du prix du service (Figure 9).

Après validation le paiement se fera grâce à une technologie sécurisée (ATOS). Si l'utilisateur est enregistré, après son identification par user et mot de passe il passera directement à l'étape 2 et la commande lui sera facturée en fin de mois.

[About CNRS](#) | [INIST](#) | [Français](#) | [Other websites](#)

[Home](#) | [Contact](#) | [Print](#) | [Help](#)

[Your order](#) | [Blank order](#) | [Your PDF documents](#)

**Payment with Account Units (UCs): Summary of your shopping cart's content**

**Order summary**

Bibliographic citation	Delivery	Price estimate in UCs
<b>Ozone emission rate testing and ranking method using environmental chamber</b> JIANLEI NIU ; TUNG Thomas C. W. ; BURNETT J. ; Atmospheric environment ISSN : 1 352-2310, INIST shelf number : 8940 B <i>Eisevier Science</i> 2001, Vol. 35, n°12, pp. 2143-2151 (PERIODIQUE) (35400009638538,0090)	Copy medium	10.00
	PDF	24.70 <small>Copyright</small>
	Turnaround	
	24 h	34.70
No. of copies		
1		
<b>Total price in UCs</b>		<b>34.70</b>
	1 Account Unit (UC) = 1 € + tax	

(\*) Delivery within 2 hours only if order received between 9 a.m. and 5 p.m. (French local time - GMT+1).

**Delivery address/customer details**  
Details entered below will apply to all items in the above order summary.

Full Name:   
 Address:  INIST DIFFUSION  
 CPTE TEST L E S POUR M COLLIN  
  
 2 ALLEE DU PARC DE BRABOIS  
 54514 VANDEOUVRE LES NANCY CEDEX  
  
 Patron/Reader reference:   
 Referral Agreement:  YES  NO  
 Email:

© INIST Diffusion S.A.  
 Service Clients / Customer Service  
 2, allée du parc de Brabois  
 F-54514 Vandoeuvre Cedex  
 France  
 Phone - +33 (0) 3.83.50.46.64  
 Fax - +33 (0) 3.83.50.46.66  
 Email : [infoclient@inist.fr](mailto:infoclient@inist.fr)  
[Privacy statement](#)

Figure 9 - choix du service

Si la livraison en PDF est choisie, le client reçoit un message électronique après 24h avec les références bibliographiques de sa commande et un lien qui le redirige vers le serveur de document de l'INIST (Figure 10).

Le document est disponible 30 jours et a été au préalable encrypté par le logiciel FileOpen paramétré de façon à ne permettre qu'une seule impression et aucune sauvegarde.

Un module de FileOpen doit être préalablement installé sur le poste de l'utilisateur.

En cas de problème lors de l'installation de ce module ou du téléchargement de l'article, le service assistance technique de l'INIST peut être contacté.

Le suivi de la commande est également possible (Figure 11).

De	Objet	Reçu	Taille
les-exped@inist.fr	[INIST] Votre commande 2003366254	lun. 05/03/2007 08:41	21 Ko

Figure 10 – Message électronique reçu par le client

INIST

About CNRS | INIST | Français | Other websites

Home | Contact | Print | Help

Your order | Blank order | **Your PDF documents**

Document server

List of PDF-documents

	Title	Printouts	Printouts Remaining	Printable until (dd/mm/yyyy)
1.	Amorphous water	0	1	13/04/2007
2.	Recruitment of entomopathogenic nematodes by insect...	1	0	01/04/2007
3.	Stress-induced endocrine and immunological changes...	0	1	07/04/2007
4.	A hierarchical Bayesian approach for parameter est...	1	0	01/04/2007
5.	SCIENCE AND SECRECY	0	1	05/04/2007
6.	Accelerated rejection of allografted rat liver per...	1	0	04/04/2007
7.	Spatially averaged flow within obstacle arrays	0	1	04/04/2007
8.	Accelerated rejection of allografted rat liver per...	0	1	04/04/2007
9.	Accelerated rejection of allografted rat liver per...	1	0	04/04/2007
10.	Solar thermal power plants for solar countries : L...	1	0	01/04/2007
11.	SCIENCE AND SECRECY	0	1	04/04/2007
12.	Accelerated rejection of allografted rat liver per...	0	1	04/04/2007
13.	A crossed Kana agraphia	0	1	04/04/2007

Managing your account:  
**FORM@INIST**  
**COMPTE@INIST**

© INIST Diffusion S.A.  
 Service Clients / Customer Service  
 2, allée du parc de Brabois  
 F-54514 Vandœuvre Cedex  
 France  
 Phone - +33 (0) 3.83.50.46.64  
 Fax - +33 (0) 3.83.50.46.66  
 Email : [infoclient@inist.fr](mailto:infoclient@inist.fr)  
[Privacy statement](#)

Figure 11 – suivi de commande

### La tarification

Par sa politique tarifaire, l'INIST a longtemps encouragé l'utilisateur à utiliser les modes de commandes électroniques (réseaux, transfert de fichiers, catalogues) par rapport au fax, téléphone et papier. Le nombre de commandes reçues par voie électronique est important ce qui a permis de créer une automatisation du traitement des commandes (Figure 3).

Depuis 2007, l'INIST va plus loin en proposant un tarif de 10 euros (moins 20% par rapport aux tarifs 2006) si la commande est passée à partir des catalogues en ligne (Google, [article@inist](mailto:article@inist)). Cette nouvelle politique tarifaire, en encourageant ce mode de commande, va permettre une rationalisation des coûts et des délais suivant ainsi les recommandations IFLA (Stein, 2006) : les commandes reçues ne nécessitent aucun traitement préalable puisqu'elles sont issues des références bibliographiques de notre fonds documentaire.

### Les contraintes rencontrées

#### Contraintes technologiques

##### ▪ DRM

Pour une majorité des éditeurs, l'utilisation d'un DRM est une condition obligatoire.

Le DRM choisi est le logiciel FileOpen qui a l'avantage de s'intégrer facilement dans une chaîne existante et est déjà utilisé par d'autres centres de documentation (CISTI, SUBITO).

Ce DRM est composé de trois modules, un encrypteur, un plug-in à installer dans le lecteur de document (Adobe reader) sur le poste de l'utilisateur et un serveur de droits.

Le principe est le suivant :

Le serveur de document sur lequel est déposé l'article en PDF crypté par FileOpen, le serveur de droits et le plug-in de FileOpen communiquent pour gérer l'affichage et l'impression unique d'un document (Figure 12).

A l'INIST, le document est disponible 30 jours, une ou deux impressions sont possibles (selon les contrats), aucune sauvegarde n'est autorisée.

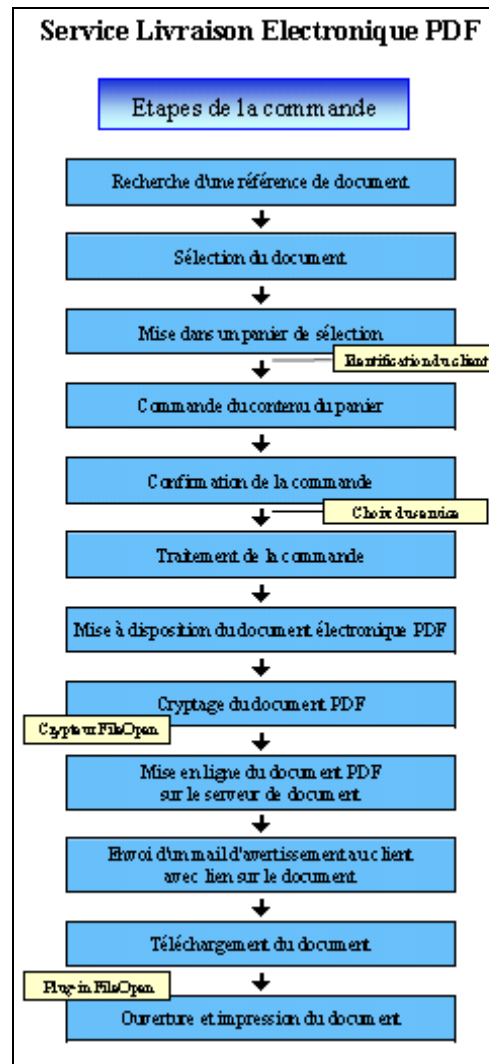


Figure 12 -Processus de traitement d'une commande.

La mise en place de ce processus dans un centre de documentation nécessite une équipe informatique.

- **Métadonnées**

Le traitement des métadonnées éditeurs est une activité qui nécessite de fortes compétences technologiques et beaucoup de contrôle.

Certains éditeurs fournissent déjà leur métadonnées à des bases de données (Pubmed) selon la DTD fournie par la NLM – National Library of Medicine, d'autres exportent les métadonnées de leur chaîne éditoriale : le format des métadonnées diffère d'un éditeur à l'autre. Ces

métadonnées sont encore quelques fois en format SGML et ne sont pas forcément contrôlées par une DTD ce qui engendre une grande hétérogénéité des données.

Le reformatage et l'intégration des flux sont longs et un contrôle qualité après intégration dans notre référentiel documentaire est indispensable.

### ***Contraintes juridiques : le droit de copie***

Les redevances de copyright pour les documents obtenus en format PDF sécurisé sont élevées et sont en moyenne de 25 euros.

Ce montant est très éloigné de la redevance forfaitaire habituellement versée au CFC – Centre Français du droit de Copie - et pourrait représenter dans un premier temps un frein au développement de ce service en France.

Le copyright varie d'un titre à l'autre pour un même éditeur, d'un éditeur à l'autre, en fonction de la typologie du client, en fonction du support (papier versus PDF). Tous ces paramètres sont gérés dans une base de données spécifique interfacée avec la chaîne de production interne.

## **LE DROIT DE REPRODUCTION EN FRANCE**

### **Le CFC**

Depuis son agrément par le ministère de la Culture en 1995, le CFC<sup>6</sup> constitue l'unique société en France habilitée à délivrer des autorisations de reproduction par reprographie d'œuvres protégées. Cette gestion collective est obligatoire.

Le CFC fixe les redevances, perçoit et répartit les droits, développe des accords avec ses homologues étrangers<sup>7</sup> (Copyright Licence Agency (UK), Copyright Clearance Center (US), VG Wort (D)). Le CFC a versé en 2006 au titre de la reprographie 22.8 M d'euros aux auteurs et éditeurs.

Si aujourd'hui certains éditeurs de presse pour les panoramas de presse diffusés sur des intranets confient au CFC la gestion de leur droit, le CFC n'a aucun mandat obligatoire pour percevoir et gérer les redevances pour les copies électroniques (Libman, 2002).

### **La transposition de la directive européenne EUCD et l'impact sur la fourniture de documents**

La loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (DADVSI) entrée en vigueur le 1er août 2006 transpose la directive 2001/29/CE (JO, 2006), dont l'objectif est d'adapter le droit d'auteur aux évolutions technologiques de la société de l'information. Cette directive supposait une harmonisation entre les pays de l'union européenne (Schopfel, 2006).

Quelles sont les modifications intervenues dans la loi française ? :

**Sanctions** : l'apport principal de la loi dite « DADVSI » concerne les « mesures techniques » (DRM), aujourd'hui largement utilisées pour distribuer des œuvres sous format numérique. La

---

<sup>6</sup> voir le site du CFC : <http://www.cfcopies.com/V2/>

<sup>7</sup> Voir le site de l'IFRRO, International Federation of reproduction rights organisations : <http://www.ifrro.org/show.aspx?pageid=home>

loi prévoit une protection juridique de ces procédés techniques, en établissant de nouvelles infractions pénales sanctionnant les atteintes ou les contournements qui leur sont portés (Gillet, 2007). Les contraventions peuvent aller de 750 euros à 300 000 euros et 3 ans de prison selon l'importance de l'infraction.

#### ***DRM :***

La loi définit la notion de procédés de gestion des droits numériques.

#### ***Interopérabilité :***

Les mesures techniques ne doivent pas avoir pour effet d'empêcher la mise en œuvre effective de l'interopérabilité. L'interopérabilité est établie comme un principe, comme une déclaration d'intention mais n'est pas rendue obligatoire dans la loi.

#### ***Autorité de régulation :***

La loi définit la composition et la fonction d'une nouvelle commission indépendante ayant des compétences techniques (DRM) et juridiques. Cette autorité veille à ce que la mise en œuvre des mesures techniques de protection n'ait pas pour effet de priver les bénéficiaires des exceptions au droit d'auteur.

#### ***Copie privée :***

La loi garantit le principe de copie privée mais laisse la nouvelle commission d'autorité de régulation le soin de fixer les conditions de son application.

#### ***Exceptions :***

##### ▪ ***Education - recherche et bibliothèques.***

Deux exceptions non obligatoires ont été introduites dans la loi française qui jusqu'alors n'en avait pas contrairement au Royaume Uni (Watkins, 2003).

La représentation ou la reproduction dans le cadre de l'enseignement et de la recherche n'est plus soumise à autorisation mais restera toujours liée à une rémunération forfaitaire en échange. Cette reproduction est destinée à un public composé majoritairement d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés.

Cette exception ne sera applicable qu'en 2009. L'introduction de cette exception est le résultat d'un fort lobbying<sup>8</sup> de la Conférence des Présidents d'Universités et des associations de bibliothèques françaises (Battisti, 2004)

Un autre article introduit dans la loi permet la reproduction d'une œuvre effectuée à des fins de conservation ou pour préserver la consultation sur place. La reproduction doit être faite par des bibliothèques accessibles au public, par des musées ou services d'archives et sans avantage commercial.

##### ▪ ***Handicap***

Les copies faites pour une personne handicapée ne sont pas soumises à autorisation si cette reproduction est faite à des fins non lucratives et dans la mesure requise par le handicap.

#### ***Dépôt légal***

La loi définit le cadre du dépôt légal pour les contenus Internet incluant les logiciels et bases de données.

---

<sup>8</sup> Voir le site de l'inter association Archives-Bibliothèques-Documentation : [www.droitauteur.levillage.org](http://www.droitauteur.levillage.org)

### **Open Access**

Le gouvernement financera une plateforme pour les auteurs et artistes qui souhaitent diffuser librement leurs œuvres.

### **Impact sur la fourniture de document**

La philosophie de la nouvelle loi est d'amener les utilisateurs à négocier et contractualiser avec les ayants droits.

Jusqu'à présent, il n'y a pas d'impact direct sur l'activité des fournisseurs de documents français (INIST, ABES, Universités).

L'accord actuel entre le CFC et les universités prévoit le reversement d'un forfait calculé par an et par étudiants.

L'INIST, soumis à la loi française, a contractualisé depuis 1995 avec le CFC un accord permettant la reproduction par reprographie des copies de documents (séries, ouvrages) moyennant une compensation financière fixée par le CFC chaque année. L'INIST fournit des statistiques précises sur le nombre de copies faites par titres, par éditeurs et par an.

Pour la livraison électronique sécurisée, l'INIST ne pouvant pas s'appuyer sur le CFC, a négocié avec chaque éditeur cette autorisation et le montant des redevances.

L'exception pour la recherche et l'éducation ne sera applicable qu'en 2009 et chaque institution devra analyser les conséquences de cette nouvelle exception (renégociation avec le CFC ?, nouvelle compensation financière ? ).

## **CONCLUSION**

Voici ce que nous faisons aujourd'hui mais qu'en est-il de l'avenir ? Dans un contexte d'accès de plus en plus répandu aux ressources électroniques via les *'big deals'*, d'archives institutionnelles, d'offres de paiement à l'acte proposées par les éditeurs, de moteurs de recherche puissants, présenter et parler de la fourniture de documents résonne un peu comme une révélation des quatre cavaliers de l'apocalypse.

Aussi loin que nous puissions voir, le futur de l'IST reposera sur les communautés. Il y aura moins d'intermédiaires, les recherches seront plus faciles mais elles seront moins contrôlées et en partie sans garantie de validation et de qualité. Les consommateurs d'IST souhaitent accéder aux données et aux documents numériques gratuitement et instantanément, sans stratégie de recherche complexe mais avec des résultats de qualité.

On ne peut revenir à un monde dans lequel la fourniture de documents était le principal canal de dissémination de l'information scientifique et technique. Il faut que nous soyons créatifs, flexibles, audacieux afin d'adapter nos produits et services au nouvel environnement technologique, économique et juridique. Notre rôle en tant que centre national d'information scientifique et technique n'est pas de garder en vie la fourniture de documents traditionnelle mais de proposer, à un prix raisonnable, un accès à des informations de valeur et de garantir aux générations futures de scientifiques, d'enseignants-chercheurs, d'ingénieurs et d'étudiants un accès pérenne à des documents et des données pérennes.

La fourniture de documents n'est qu'un moyen parmi d'autres pour atteindre nos nouveaux objectifs. Aujourd'hui les demandes de nos clients concernent des documents difficiles à localiser, des périodiques très spécialisés, des articles de revues peu connues. Ceci implique



non seulement plus de travail en réseaux et plus de partage de ressources qu'autrefois mais aussi des partenariats durables avec les éditeurs scientifiques allant plus loin que leur base de négociations équitables. Notre force et notre potentiel résident dans notre intégration dans la communauté scientifique et dans notre appartenance au service public car cela nous permet de pouvoir réfléchir sur le long terme sans contrainte de bénéfice.

## REFERENCES :

- Battisti, M. (2004) « Accès à l'information et droit d'auteur : une solution équilibrée est-elle encore possible ? Débat de l'inter association, Paris 22 mars 2004 », *Documentaliste*, Vol 41 No 2, pp. 120-123.
- Gillet, J. (2007), « Country report (France) », *Lettre d'information de la section IFLA Fourniture de Document et Partage des Ressources*, <http://www.ifla.org/VII/s15/pubs/Document-Delivery-Newsletter-April07.pdf>, Avril, pp. 8-10.
- Goettmann, E., Gunet, M.C. (2005), "Portals enable national access", *Research Information*, No. 15, January/February, pp.21-2.
- Guichard, M. (1999), « L'INIST-CNRS: des services d'information payants et gratuits dans un cadre de service public », *Bulletin d'Information ABF*, No.184-5, pp.100-2.
- JO (2006), « Loi n° 2006-961 du 1<sup>er</sup> août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information », *Journal Officiel de la République Française*, 3 Août 2006.
- Lecocq, F. (2007), « Collaboration INIST - Google et intégration dans les différents portails de l'INIST », *Les rencontres professionnels de l'IST 18-20 juin 2007*.
- Libman, F. (2002), « Premiers pas du CFC dans la gestion des droits numériques », *Bases*, No 187, Octobre, pp. 1-4.
- Lupovici, C. (1994), «The Changing Face of Document Supply in France», *Library Management*, Vol. 15 No 7, pp. 29-31.
- Schopfel, J. (2003), «INIST-CNRS in Nancy, France : a model of efficiency», *Interlending and Document Supply*, Vol 31 No 2, pp 94-103.
- Schopfel, J. (2006), «The new French law on author's rights and related rights in the information society», *Interlending and Document Supply*, Vol 34 No 4, pp 167-170.
- Stein, J. (2006), «IFLA Guidelines for Best Practises for Interlibrary Loan and Document Delivery»,. 72<sup>nd</sup> World Library and Information Congress, Seoul, Korea, 20-24 august 2006
- Taylor, S. (2007), «Google Scholar – Friend or foe ? », *Interlending and Document Supply*, Vol 35 No 1, pp 4-6.
- Watkins, J. (2003), « Changes in the UK copyright law : implications for document delivery», *Interlending and Document Supply*, Vol 31 No 1, pp 21-24.